



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIF EUROMORTGAGE

**INFORMATIONS RELATIVES
A LA QUALITE DES ACTIFS FINANCES**

Au 30 Septembre 2018

I – PRETS GARANTIS

I-1 Prêts garantis :

CIF Euromortgage est une société de crédit foncier « SCF » régie par les articles L.513-2 à L.513-27 du code monétaire et financier. Elle a pour mission de contribuer au refinancement à moyen long terme des prêts à l'habitat du Groupe Crédit Immobilier de France.

Le présent rapport portant sur la qualité des actifs de CIF Euromortgage est réalisé en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 concernant la publication, par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations ayant trait à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 Septembre 2018.

I-1. Par catégorie de créances, type de contrepartie et type de garantie

Catégorie de créances garanties	Type de contrepartie	Type de garantie	ENCOURS BRUT DES PRETS GARANTIS				PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	TOTAL ENCOURS NET
			Capital restant dû des créances non douteuses	Échéances impayées des créances non douteuses	Capital restant dû et échéances impayées des créances douteuses	TOTAL ENCOURS BRUT		
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	5 959 467 514	787 704	0	5 960 255 218	0	5 960 255 218
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	1 722 958 418	207 060	0	1 723 165 478	0	1 723 165 478
		caution délivrée par un établissement de crédit		0	0	0	0	0
		caution délivrée par une société d'assurance	998 348 440	33 647	0	998 382 087	0	998 382 087
		SOUS-TOTAL 1	8 680 774 373	1 028 411	0	8 681 802 784	0	8 681 802 784
	Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	262 702 665	33 620	0	262 736 285	0	262 736 285
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par un établissement de crédit	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par une société d'assurance	16 060 003	192	0	16 060 195	0	16 060 195
		SOUS-TOTAL 2	278 762 668	33 812	0	278 796 480	0	278 796 480
		TOTAL	8 959 537 041	1 062 223	0	8 960 599 264	0	8 960 599 264

I -2. Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation et des encours de prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit, en fonction de la quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Nature des prêts	Encours total	Eligibilité au refinancement par des ressources privilégiées	
		Encours éligible	Encours inéligible
Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	7 945 128 597	6 956 888 719	988 239 879
Prêts cautionnés	1 014 408 444	899 932 395	114 476 048
Total	8 959 537 041	7 856 821 114	1 102 715 927

I - 3. En fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
1995	8 442	1		
1996	821 603	265		
1997	1 297 673	365		
1998	7 206 562	1 012		
1999	39 913 191	4 811		
2000	55 592 784	5 322	129 251	8
2001	88 617 284	5 889	197 259	20
2002	139 901 988	7 390	316 679	23
2003	253 781 953	8 780	2 833 434	114
2004	367 940 310	9 679	8 353 704	287
2005	577 188 803	12 868	26 091 196	697
2006	884 466 592	15 757	73 133 529	2 183
2007	973 016 467	14 115	100 461 517	2 627
2008	784 498 694	10 773	129 811 899	2 801
2009	637 037 813	9 768	141 126 202	2 642
2010	1 077 267 396	16 226	207 349 141	3 418
2011	1 260 145 970	17 766	135 743 650	3 222
2012	719 216 475	9 022	64 242 283	1 779
2013	75 630 640	716	65 783 024	1 974
2014	1 577 959	21	57 343 945	1 848
2015			1 491 731	31
Total général	7 945 128 597	150 546	1 014 408 444	23 674

I - 4. En fonction de leur durée résiduelle

Durée résiduelle	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
0	36 316 028	6 347	1 879 695	407
1	98 222 056	9 558	6 660 078	764
2	134 882 552	8 948	13 816 699	955
3	152 344 737	7 431	22 280 370	1 110
4	181 009 750	6 988	27 892 524	1 217
5	195 685 954	6 654	30 852 446	1 151
6	220 234 652	6 293	33 215 213	976
7	238 996 947	6 013	42 066 647	1 307
8	324 623 054	7 400	54 096 558	1 659
9	382 269 079	8 540	66 941 670	1 822
10	374 051 808	7 843	70 531 120	1 561
11	313 021 564	6 486	62 811 091	1 483
12	312 697 451	5 997	59 465 353	1 539
13	380 059 397	6 034	65 825 418	1 544
14	364 805 103	4 987	66 532 105	1 384
15	315 684 360	3 805	80 745 608	1 754
16	337 582 873	4 070	59 796 458	750
17	360 856 578	4 423	39 368 399	388
18	477 587 617	5 597	31 708 507	318
19	458 499 772	5 318	27 578 977	280
20	376 279 155	4 200	32 349 068	302
21	282 190 408	2 866	37 359 776	330
22	356 033 501	3 648	31 660 732	281
23	492 942 628	4 846	22 779 044	190
24	333 127 605	2 939	11 707 940	92
25	174 393 609	1 418	3 484 462	30
26	56 514 213	404	4 781 918	38
27	55 414 070	396	2 995 168	22
28	60 505 017	415	1 966 498	11
29	48 408 480	329	555 245	4
30	24 146 761	165	471 251	3
31	16 006 823	120	232 406	2
32	4 569 507	35		
33	4 171 078	26		
34	944 672	6		
35	49 734	1		
>=40		0		0
Total général	7 945 128 597	150 546	1 014 408 444	23 674

I- 5. En fonction de la localisation des biens apportés en garantie

Pays	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement	Prêts cautionnés
Total	7 945 128 597	1 014 408 444
Total	7 945 128 597	1 014 408 444

I- 6. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture

Pondération	Encours mobilisé
100%	1 014 408 444
50%	0
0%	0
Total	1 014 408 444

I-7 Répartition des billets à ordre

Néant

II – EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

Nature de l'exposition	France	Etats membre de l'UE	Autres
Expositions directes	0,00	0,00	0,00
Expositions sous forme de garanties	628 560 175	0,00	0,00
Total	628 560 175	0,00	0,00

Outre les expositions sous forme d'achat de fonds d'Etat Français ou de dépôt en compte courant auprès de la Banque de France, les expositions de CIF Euromortgage sur les personnes publiques résultent de la garantie délivrée par la République Française sur les placements par CIF Euromortgage de ses liquidités auprès de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF. Cette garantie a été autorisée aux termes de l'article 108 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et, conformément à la réglementation communautaire, par la Commission Européenne le 27 novembre 2013.

		Encours brut des créances et provisions			
Nature	Pays	Saines	Impayées	Douteuses	Provisions
Banque centrale	France	616 000 000	-	-	-
Administration centrale	France	12 560 175	-	-	-
Etablissement public	France	0	-	-	-
Total		628 560 175	-	-	-

Nature des actifs	Montant
Titre (TCNCT souscrit auprès de la 3CIF)	
Titres Etat	
Dépôts à terme	
Dépôt à vue (compte courant dans les livres de la 3CIF garanti par l'Etat)	12 560 175
Autres (compte BDF)	616 000 000
Total	628 560 175

Durée (en année)	Encours	Nombre d'expositions
<1 an	628 560 175	3
1	0	0
2	0	0
3	0	0
4	0	0
5	0	0
>5 ans	0	0
Total	552 675 607,40	3

III – TITRES PRIORITAIRES D'ORGANISMES DE TITRISATION ET D'ENTITES SIMILAIRES

CIF Euromortgage ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 30 septembre 2018.

IV - VALEURS DE REMPLACEMENT

Les valeurs de remplacement s'élèvent à 0 M€.

V. REMBOURSEMENTS ANTICIPES

Le taux de RA est le rapport entre le montant des RA cumulés sur la période observée et l'encours des prêts en début de période. Ce taux est de :

10.12% sur le troisième trimestre 2018

VI - RISQUE DE TAUX

Tant que le Crédit Immobilier de France est *in bonis*, le risque de taux auquel CIF Euromortgage est exposé est limité puisqu'en face des émissions d'obligations foncières au passif figurent, à l'actif, des prêts sécurisés avec 3CIF, qui produisent les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité, le cas échéant après les swaps des obligations foncières concernées.

L'analyse du risque de taux repose principalement sur une analyse de sensibilité du résultat et de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan suite à une modification de la courbe des taux.

En ce qui concerne la sensibilité :

- du résultat, l'analyse est effectuée avec une translation uniforme de la courbe des taux de +1% sur les 12 prochains mois. Au 30 septembre 2018, la sensibilité du résultat est de -3 000 euros.
- de la VAN du bilan, l'analyse est effectuée selon les scénarios suivants : une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2%, un aplatissement (de +1% taux court terme et -1% taux long terme) et une pentification (-1% taux court terme et +1% taux long terme).
Au 30 septembre 2018, la sensibilité de la VAN est respectivement selon les quatre scénarios de + ou - 4 000 euros, 3 000 et -3 000€, soit au maximum 0.0043% des fonds propres.

	LIMITES (K€)	SENSIBILITE (K€)
Sensibilité du résultat		
Sensibilité du résultat courant avant impôt à une translation uniforme de 1% de la courbe des taux sur un horizon de 12 mois.	200	-3
Sensibilité de la VAN du bilan		
Sensibilité des opérations de la valeur actuelle nette des opérations de bilan et de hors-bilan à :		
a. Une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2%		
Position à taux fixe	400	-4
Position optionnelle	0	0
b. Aplatissement (+1% taux court terme et -1% taux long terme)	400	-3
c. Pentification (-1% taux court terme et +1% taux long terme)	400	3
Sensibilité maximale de la VAN (Max : a, b, c)	400	3

En cas de défaut de la 3CIF, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à CIF Euromortgage qui serait donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et ceux des émissions au passif de la SCF. Ce risque de taux est couvert par deux mécanismes :

- Une gestion appropriée du collatéral apporté en garantie et sélectionné pour couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.

- Toutes les émissions en devises ont été swappées à l'origine pour neutraliser le risque de change.

Par ailleurs depuis février 2017 une série d'opérations ont été réalisées afin d'améliorer la congruence de taux avec la mise en place d'instruments financiers qui transforment certaines Obligations Foncières à taux fixe. Ces opérations ont été renforcées pendant le premier semestre 2018.

VII – COUVERTURE DU BESOIN DE LIQUIDITE A 180 JOURS (M€)

Les actifs et les passifs sont écoulés en principal et intérêts à l'exception de la trésorerie qui ne génère pas de revenu :

- Obligations foncières :

Elles sont amorties suivant leur échéance contractuelle ; pour les obligations foncières assorties d'un call en faveur de CIF EUROMORTAGE mais couvertes par un swap qui peut lui-même être dénoncé par la contrepartie de swap, il est retenu, compte tenu du niveau des taux actuels, l'hypothèse que les swaps seront rappelés et que les obligations foncières correspondantes seront elles aussi rappelés.

- Cash collatéral :

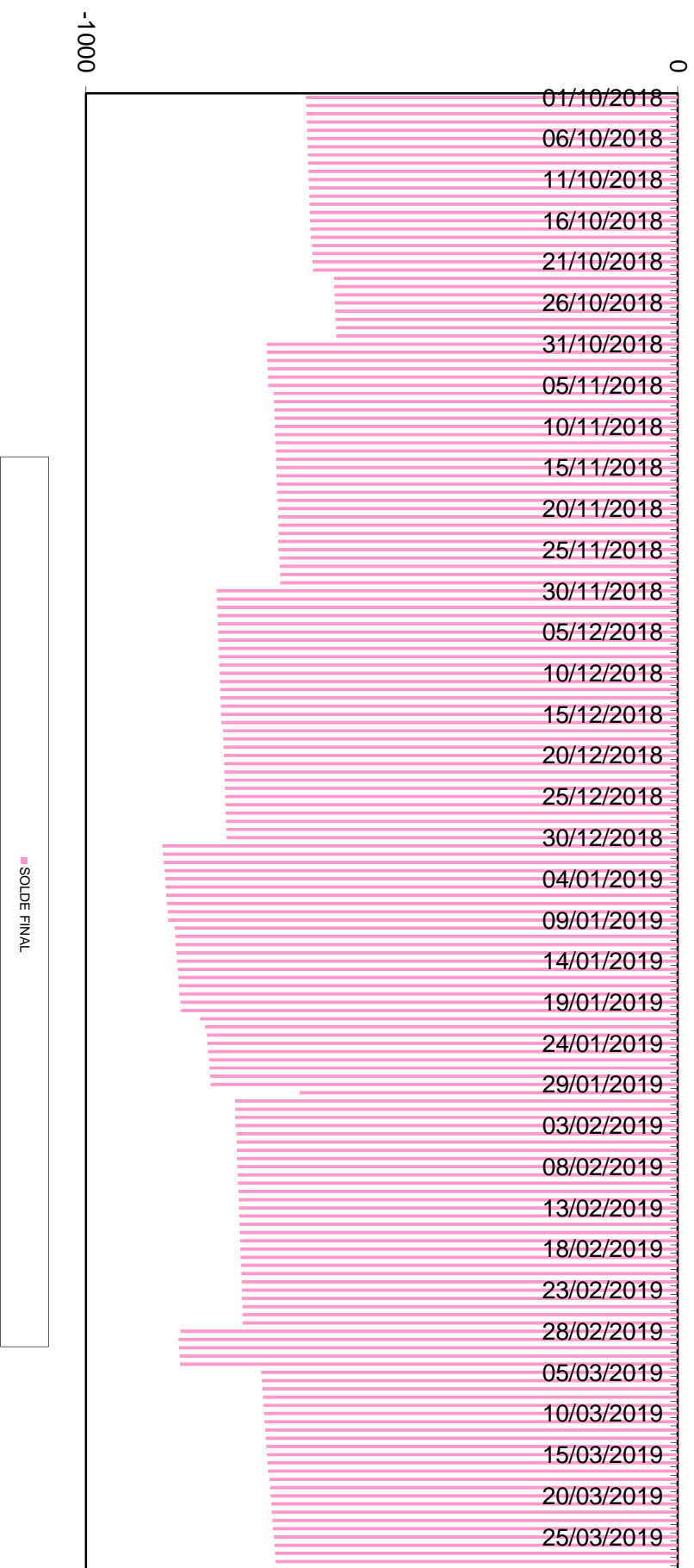
Les sommes reçues en collatéral (« cash collatéral ») (dettes de restitution) sont écoules en parallèle à l'écoulement des obligations foncières, avec toutefois un stress correspondant à la variation maximale sur 30 jours glissants du solde des cash collatéraux sur un historique de 12 mois et écoulé linéairement sur 6 mois.

- Prêts immobiliers :

Les flux de trésorerie des prêts garantis (L 211-38) accordés au Groupe Crédit Immobilier de France sont évalués par transparence, et correspondent aux flux liés aux encaissements (en principal et en intérêts) des prêts immobiliers reçus en garantie. Ces prêts immobiliers sont écoules selon leur échéance contractuelle en tenant compte de remboursements anticipés identiques à ceux utilisés par le Crédit Immobilier de France pour sa gestion actif-passif (taux de RA employé est de 8% pour le quatrième trimestre 2018 et 5% pour les années suivantes). Ces flux sont repris dans la liquidité avec un pas mensuel.

Au 30 Septembre 2018, les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci se présentent comme suit :
Par convention, une valeur négative correspond à excédent de liquidités.
Le solde de trésorerie minimum anticipé sur les 180 jours est de 577 M€.

SOLDE FINAL



Par ailleurs il est rappelé que le groupe CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE s'est engagé à déposer, dans les soixante jours qui précèdent, auprès de CIF EUROMORTGAGE les sommes nécessaires afin d'assurer notamment la couverture par avance de toutes les obligations foncières arrivant à échéance. Aucun dépôt correspondant à cet engagement du Groupe Crédit immobilier de France n'est repris dans le calcul de la liquidité à 180 jours.

